

**Procès-verbal
de la séance du mardi 10 décembre 2019 à 20h00
à la salle communale de Burtigny**

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019
3. Budget 2020
 - a) Préavis de la Municipalité n° 06/2019
 - b) Rapport de la Commission des finances
4. Nomination d'un/e suppléant/e pour le conseil intercommunal de Région de Nyon
5. Postulat de Monsieur Michel Jeanrenaud (*point ajouté à l'ordre du jour*)
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Monsieur Patrick Rosselet, président, ouvre la séance en remerciant les conseillers et les membres de la municipalité de leur présence.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour et de décaler les suivants :

- 5. Postulat de Monsieur Michel Jeanrenaud*
- 6. Communications de la Municipalité*
- 7. Divers et propositions individuelles*

Le président informe qu'en date du 5 décembre 2019, Monsieur Bertrand Jaccard a adressé une lettre de démission au conseil général et à la municipalité, avec copie à la commission d'urbanisme. A la demande du président, la secrétaire lit la lettre de démission ainsi que la réponse qui lui est adressée.

Suite à l'assermentation de Madame Olga Tüscher et de Monsieur William Berseth, le conseil général compte à ce jour 38 membres, dont 30 sont présents, 5 excusés et 3 absents.

2. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019

Le procès-verbal a été envoyé avec la convocation et sa lecture n'est pas demandée. Il est accepté avec une abstention.

3. Budget 2020, préavis de la Municipalité n° 06/2019

Monsieur Jérôme Humbert lit le rapport de la commission des finances qui relève que le bénéfice estimé est plus élevé que celui des budgets 2017 à 2019. La commission remercie la municipalité pour sa diligence et la boursière pour tout le travail accompli ; elle prie le conseil général d'accepter le budget pour l'année 2020.

Monsieur Paul Sergy est étonné de lire dans l'annexe sous le point 32 qu'un montant de CHF 5'000.- soit réservé pour l'étude de renaturation de l'ancienne butte de tirs et se demande s'il ne s'agit pas d'une erreur de formulation.

Monsieur Pierre Hauser répond que le montant inclut également les frais d'une clôture qui devra être installée au printemps afin d'empêcher le bétail d'aller sur la butte. S'il fallait ôter la butte, cela engendrerait des frais énormes.

- **Votation** : Le budget 2020 présentant un bénéfice de CHF 29'044.- sur un compte de fonctionnement de CHF 1'839'995.- est **accepté**, avec 1 abstention et 0 avis contraire.

4. Nomination d'un/e suppléant/e pour le conseil intercommunal de Région de Nyon

Madame Marlyse Cavin ayant quitté le village, il s'agit de nommer un/e suppléant ; Madame Maud Feignoux est nommée suppléante, par acclamation.

5. Postulat de Monsieur Michel Jeanrenaud

En date du 7 décembre 2019, Monsieur Michel Jeanrenaud a déposé un postulat intitulé : « Mobilité douce - Fermeture à la circulation automobile de la route de Prévondavaux, d'avril à octobre, le dimanche de 08h00 à 19h00 ». Il propose que le postulat soit renvoyé à une commission ad hoc.

- **Votation** : Par 13 voix pour, 8 contre et 6 abstentions, le Conseil général **accepte** la recevabilité de ce postulat. Une **commission ad hoc est nommée**, qui rendra son rapport en avril 2020 ; en feront partie : Monsieur Michel Jeanrenaud et Mesdames Liliya Baitan et Anne Ménétrety.

Monsieur Paul Sergy relève le fait que Burtigny n'est pas concerné directement par ce projet, car la commune s'arrête à l'intersection du chemin de la Reuffe. La syndique répond que nous faisons partie d'un groupe de villages avec entre autres Longirod et St-George, et que ce projet pourrait concerner Région de Nyon.

6. Communications de la Municipalité

RPA : Madame Valérie Jeanrenaud, syndique, informe que le RPA devra passer une nouvelle fois devant le conseil général, mais uniquement au sujet des deux articles modifiés. En ce qui concerne les deux amendements, le canton les refuse, parce qu'ils induisent une hausse d'habitants supérieure à celle prévue pour notre commune. Une mise à l'enquête sur les deux articles modifiés aura donc lieu, qui pourrait susciter de nouvelles oppositions. La municipalité devra présenter un préavis à ce sujet au conseil général.

Séance du Conseil général le mercredi 8 avril 2020 : Les conseillers devront se prononcer sur la réfection des fenêtres de l'auberge, la restauration de la tour de l'horloge ainsi que celle de l'horloge.

Employé communal : La syndique a le plaisir d'annoncer que Monsieur Dimitri Jolidon est confirmé dans sa fonction d'employé communal, information qui est approuvée avec applaudissements par l'assemblée.

Boursière : Madame Béatrice Wanner annonce qu'elle a donné sa démission au 30 novembre 2019 en tant que boursière à Burtigny ; elle quittera sa fonction dès que la Municipalité aura trouvé une remplaçante. Elle remercie l'assemblée pour la confiance qui lui a été témoignée. La syndique, au nom de la Municipalité, remercie Madame Wanner pour le travail accompli et la collaboration.

Radar : Monsieur Sébastien Cottier informe qu'un radar a été installé ; pendant cette période, seuls trois véhicules sur 300 étaient en infraction. Un autre radar a été posé à une heure plus fréquentée : sur 300 véhicules, un seul a été mesuré en infraction. C'est la police qui choisit l'emplacement du radar, et celui-ci est un peu trop visible et permet de freiner à temps.

Madame Liliya Baitan, qui habite à proximité du radar Smiley, relève le fait que plusieurs voitures ont été mesurées à plus de 70 km/h, une fois même à 90 km/h. Monsieur Sébastien Cottier transmettra cette information à la police.

Déchetterie : Monsieur Pierre Hauser rappelle que le verre doit être mis dans les bennes et non dans les sacs à ordures, car il n'améliore pas la combustion. Les appareils électro-ménagers doivent être rapportés au magasin, une taxe ayant déjà été perçue à l'achat. Il rappelle que les déchets de construction doivent être amenés à Gland.

L'essai de fermer la déchetterie à 19h30 le mercredi n'a pas été concluant, très peu de personnes étant venues entre 19h00 et 19h30. C'est pourquoi elle ferme maintenant à 19h00.

Monsieur Hauser cherche une personne pour la déchetterie le samedi 18 décembre, date à laquelle ni l'employé communal, ni les municipaux ne peuvent s'en charger. Monsieur Paul Sergy s'annonce volontaire, ce qui est accueilli par acclamation.

Monsieur Philippe Cordey propose qu'une petite benne soit installée pour les appareils électriques, quitte à ce qu'une taxe soit perçue. Monsieur Hauser répond que cela devient compliqué d'établir des factures.

La syndique informe que des panneaux indicateurs seront placés vers les bennes et que la question des petits objets électroniques sera discutée en séance de Municipalité.

Monsieur Sylvain Hofer demande si une solution a été trouvée afin que le réverbère de la déchetterie soit éteint pendant la nuit. Madame Monya Jaccard répond que cela devrait avoir été réglé cette semaine.

Ciblerie : Monsieur Pierre Hauser informe que des plantes vivaces vont être plantées sur la butte, entourées d'arbres de différentes essences, ce qui est écologique et valable pour la petite faune. Il propose que les gens intéressés à parrainer un arbre s'annoncent auprès de la municipalité.

7. Divers et propositions individuelles

Madame Gaëlle Hauser demande que le site internet soit mis à jour régulièrement.

Elle rappelle que la liste des personnes pouvant utiliser le défibrillateur devrait être rectifiée.

Madame Françoise Guntern annonce qu'après 10 ans de bons services, Olga Tüscher et elle-même ont donné leur démission du GABU au 31 décembre 2020. Si d'ici là personne n'est prêt à reprendre cette responsabilité, le compte sera clôturé et l'argent remis à la commune pour fin 2020.

Le président remercie Mesdames Guntern et Tüscher pour leur engagement.

Madame Liliya Baitan souhaite que la Municipalité se penche sur la question de la sécurité des piétons sur le chemin menant à la déchetterie. La sortie de l'immeuble qu'elle habite est particulièrement dangereuse.

La syndique revient sur la demande de Madame Baitan lors de la dernière séance du conseil général concernant l'éclairage à la halte de bus. Madame Monya Jaccard informe qu'il y a un interrupteur. Madame Baitan propose qu'on y installe un détecteur de présence qui permettrait que la place reste éclairée tant qu'il y a une présence ; c'est particulièrement important le matin vers 07h00, car il y a beaucoup d'élèves qui attendent le bus et qui ne peuvent pas se mettre à l'abri.

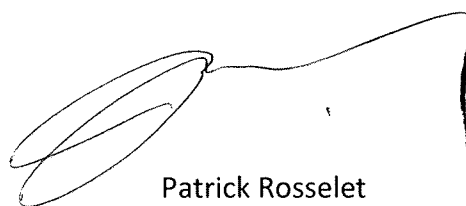
Monsieur Florian Hauser remercie pour l'argent récolté pour Cœur à cœur samedi dernier, montant qui avoisine les CHF 1'000.-. L'association lui a demandé d'aller remettre cet argent à Sion en main propre. Monsieur Hauser demande donc à la commune si elle serait prête à sponsoriser cette action en payant le billet de train. La syndique répond que la municipalité prendra une décision lors de sa prochaine séance le 17 décembre.

Monsieur Jérôme Humbert est étonné que dans le cadre du règlement des constructions, il ne soit pas possible de prévoir un garage fermé. Il aimerait se lancer dans une demande de modification du règlement. Les personnes qui sont interpellées par cette question peuvent s'adresser à lui.

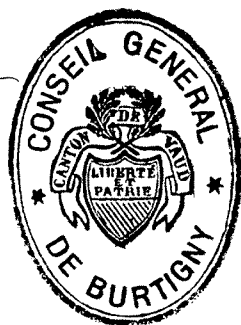
La syndique rappelle que la soirée du Père Noël aura lieu le mercredi 18 décembre.

Le président clôture la séance 21h20 en souhaitant à chacun d'excellentes fêtes de Noël et de fin d'année. Un apéritif est offert par la municipalité.

Le président



Patrick Rosselet



La secrétaire



Eliane Hofer